

Université Lumière-Lyon2
Master 2 LTMT

Amaro Lucie

ETUDE DU PARLER OCCITAN D'USSEAUX
Phonologie et expression de l'espace.



Mémoire préparé sous la direction du Professeur François Maniez et sous la co-direction du
Professeur Diana Lewis.
Année 2008-2009
Soutenu le 18 juin 2009

Sommaire

Introduction générale.

Chapitre 1. Introduction à l'occitan et à ses variétés dialectales. Présentation et justification du choix du dialecte d'étude.

1.1. Les langues en danger et l'importance de la diversité linguistique en Europe et dans le monde.

1.2. L'occitan en France, en Italie et en Europe, son évolution.

Chapitre 2. Méthodologie. Linguistique de corpus et méthodes de terrain.

2.1. Visées de l'étude sur le parler d'Usseaux.

2.2. Méthode.

2.3. Les données.

2.4. Annotation des exemples.

Chapitre 3. Phonologie : traitement des liquides intervocaliques dans le parler d'Usseaux.

3.1. Inventaire phonologique du parler d'Usseaux.

3.2. Analyse synchronique.

3.3. Analyse diachronique.

Chapitre 4. Construction locative de base dans le parler occitan d'Usseaux.

4.1. Inventaire morphosyntaxique général du parler d'Usseaux.

4.2. Typologie de la construction locative de base (CLB).

4.3. Analyse morphosyntaxique de la CLB dans le parler d'Usseaux.

4.4. Analyse sémantique de la CLB dans le parler d'Usseaux.

Conclusion.

Références.

Annexe 1 : Bibliographie complémentaire.

Annexe 2 : Outils.

Annexe 3 : Données.

Table des matières.

Chapitre 1

Introduction à l'occitan et à ses variétés dialectales. Présentation et justification du choix du dialecte d'étude.

1.0. Introduction.

Dans cette première partie, nous présenterons la langue d'étude : l'occitan vivaro-alpin d'Usseaux. L'occitan vivaro-alpin est une variété du sous-domaine occitan appelé « nord-occitan ». Plus précisément encore, la commune d'Usseaux dont nous allons étudier le parler se situe dans le Val Cluson, une des 14 vallées occitanes italiennes. L'originalité tant géographique que linguistique de cette langue, son statut de langue en danger ainsi que le peu de littérature existant font qu'il s'agit d'un sujet d'analyse très intéressant. Nous resituerons la langue dans son contexte historique et géographique, celui de l'Occitanie, pour ensuite en préciser les différentes variétés dialectales, en particulier celle des Alpes italiennes qui nous intéresse ici.

1.1. Les langues en danger et l'importance de la diversité linguistique en Europe et dans le monde.

1.1.1. Pourquoi la diversité linguistique est-elle importante?

Selon une estimation de 1999, il y a environ 6000 langues dans le monde aujourd'hui (5000 à 6700 selon Nettle & Romaine (2003: 11)). Moins de 300 d'entre elles ont plus d'un million de locuteurs (Skutnabb-Kangas (2003: 25)). Et chaque année des langues meurent, au profit de langues majoritaires, de langues d'état, et faute de transmission, ce qui est le cas de la langue que nous allons étudier ici. Selon certains linguistes, au moins la moitié des langues du monde s'éteindraient au siècle prochain (Nettle & Romaine, 2003: 32). Dans ce contexte, il s'agit d'une perte colossale de culture, d'histoire, d'identité et d'une perte scientifique considérable qui accompagne la mort des langues. La question de l'importance de la diversité linguistique est très controversée, et plusieurs thèses s'opposent à ce sujet : les universalistes, comme Zamenhof, qui créa l'Esperanto au XIXème, qui pensent que seule l'existence d'une

langue unique assurerait la paix universelle, et ceux qui pensent que le choix de sa langue, l'apport scientifique et culturel que constitue la pluralité des langues, sont à protéger comme l'on protège un écosystème, dans lequel le mal causé à un seul de ses éléments peut avoir des conséquences dramatiques pour le système tout entier.

1.1.2. La diversité linguistique et l'Europe.

Nous allons maintenant voir quels sont les efforts entrepris par la communauté européenne vis-à-vis de ce que cette institution peine à dénommer : « langues minoritaires », « langues régionales », « langues minorées », voire « minorisées », ou encore « langues moins répandues », terme adopté par l'Union Européenne. Nous préférons ici le terme de « langues minoritaires », celui-ci étant plus neutre et d'usage plus répandu. Le terme de « langue régional » ne dit rien par exemple du statut de la langue.

Il existe deux textes récents fondamentaux concernant les langues minoritaires en Europe.

- *La charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires.*

Le premier texte est la *charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires* (Conseil de l'Europe, Strasbourg 5.XI.1992). Celle-ci a été signée par la France (1999) et par l'Italie, mais n'a été ratifiée par aucun de ces deux pays. Ceux-ci font d'ailleurs exception en Europe occidentale (*cf.* carte 1.1 p. 6). Le texte garantit notamment à tous les individus qui le souhaitent un enseignement dans leur langue maternelle ou dans la langue régionale pratiquée dans l'aire où ils habitent. Mais malgré une certaine souplesse dans la mise en œuvre et une certaine prudence affichée par le texte (Cerquiglini 1999), la France reste un des derniers pays à ne pas l'avoir ratifié, alors que depuis 1993, tout pays désirant entrer dans l'union européenne doit impérativement le faire. En la signant, la France et l'Italie reconnaissent neuf principes, mais pas la mise en place de la plupart des dispositions relatives à celle-ci. Il est intéressant ici de citer la définition donnée par la charte des « langues régionales et minoritaires » :

- i. « [langues] pratiquées traditionnellement sur un territoire d'un Etat par les ressortissants de cet Etat qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'Etat ; et
- ii. différentes de la (les) langue(s) officielle(s) de cet Etat. »

Des langues comme le berbère parlé en France entrent donc dans cette catégorie, mais pas des langues issues d'une immigration récente et parlées sur le territoire français. Concernant les dialectes, Bernard Cerquiglini (1999: 6) – directeur de l'Institut national de la langue française (C.N.R.S) - estime que les dialectes d'oïl doivent entrer dans cette catégorie (on pourrait penser qu'il s'agit de dialectes du français, et donc exclus par ii.) :

«[...] on tiendra pour seuls 'dialectes' au sens de la charte, et donc exclus, les 'français régionaux', c'est-à-dire l'infinie variété des façons de parler cette langue (prononciation, vocabulaire, etc) en chaque point du territoire. Il en découle également que l'écart n'a cessé de se creuser entre les français et les variétés de la langue d'oïl que l'on ne saurait considérer aujourd'hui comme des dialectes du français ; franc-comtois, wallon, picard, etc... doivent donc être retenus parmi les langues régionales de France»

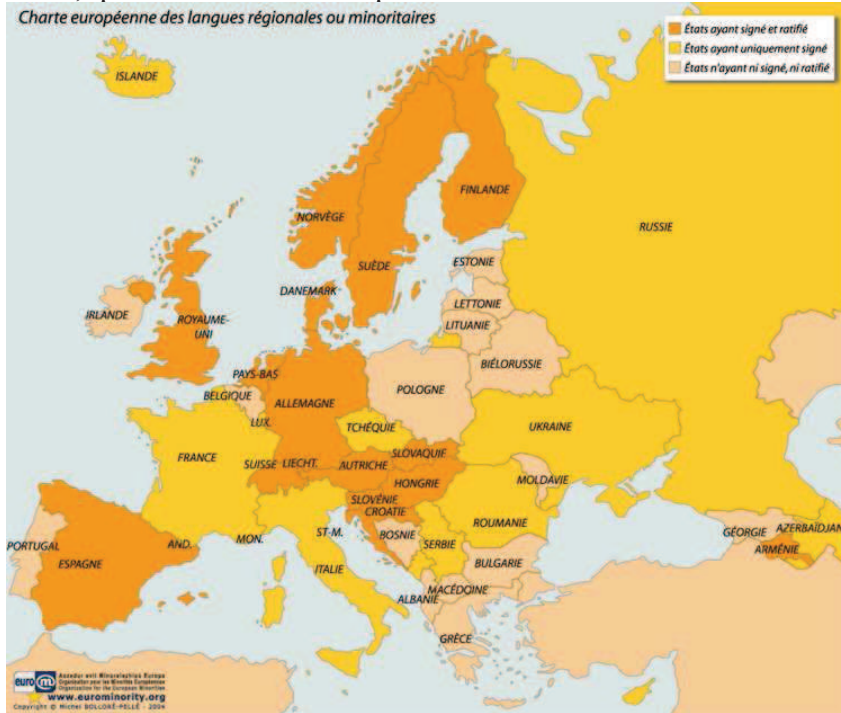
Toujours d'après Cerquiglini, l'occitan entre bien aussi dans la catégorie des langues régionales de France, sous le nom de « langue d'oc », même si sa situation est différente, car contrairement aux langues d'oïl, que l'on peut caractériser par la « disjonction », l'occitan se caractérise par la « conjonction » (Cerquiglini 1999), ce qui signifie qu'il est la somme de ses propres dialectes.

Les neuf principes (partie II de la charte) sont peu contraignants, en comparaison de ceux contenus dans la partie sur la mise en place de ces dispositions (partie III). Ils concernent essentiellement la reconnaissance de ces langues et de leur importance culturelle, ainsi que la « mise à disposition de moyens adéquats d'enseignement » pour celles-ci ainsi que la « promotion des études et de la recherche sur les langues régionales ou minoritaires dans les universités ou les établissements équivalents. »

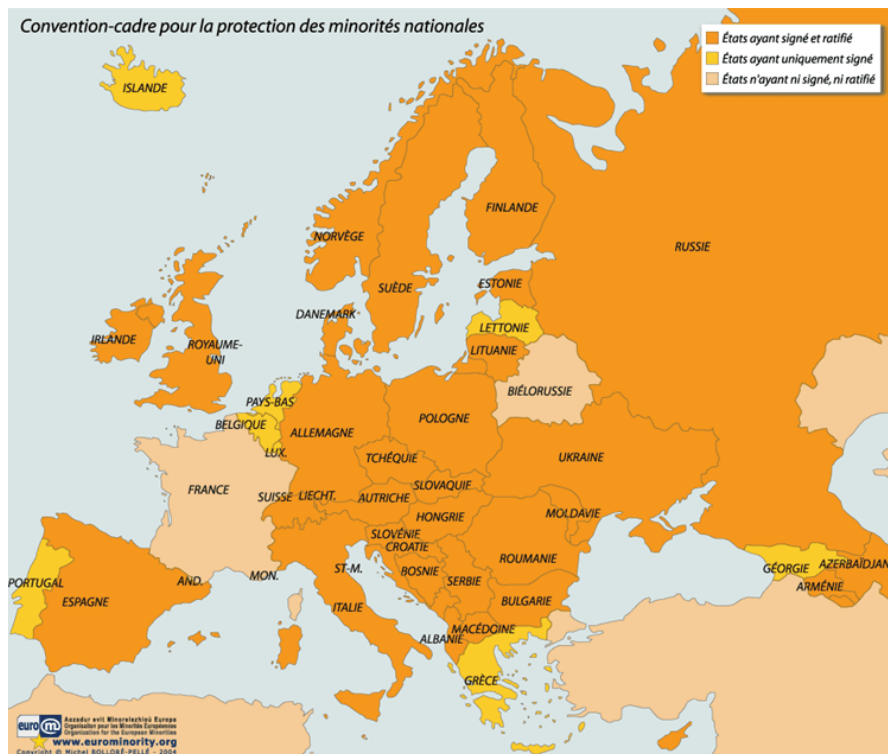
- *Convention cadre pour la protection des minorités nationales.*

Le second texte est la *Convention cadre pour la protection des minorités nationales* adoptée par l'Union Européenne (Strasbourg 1.II. 1995). Comme nous pouvons le voir sur la carte 1.2. (page suivante), la France est un des rares pays – avec la Turquie et la Biélorussie – à ne l'avoir ni signée, ni ratifiée, ce qui en dit long sur la position de la France face à cette question. L'Italie quant à elle a signé et ratifié la convention, et nous verrons plus loin qu'il y a en effet des différences conséquentes dans les politiques linguistiques pratiquées dans ces deux pays.

Evidemment ici nous sommes dans une situation différente de celle de la Charte puisque le terme de « minorité nationale » ne s'applique pas seulement aux minorités régionales. On comprend alors la délicatesse et les enjeux liés à la question des langues minoritaires. Nous avons déjà démontré avec la Charte qu'on ne peut envisager cette question sans inclure les langues issues de l'immigration, ce qui explique en partie le côté très politique de la question, ainsi que financier, qui est en lien avec le précédent.



Carte 1.1. Etats signataires de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.



Carte 1.2. Etats signataires de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

Qu'il s'agisse de la Charte européenne pour les langues régionales et minoritaires, ou de la convention cadre pour les minorités nationales, nous ne pouvons que noter le retard de la France et même de l'Italie pour une question touchant d'aussi près aux droits de l'Homme et pour des pays fondateurs de cette Europe qui se veut unie dans la promotion d'idéaux et d'un patrimoine communs tels que la tolérance et la diversité culturelle. Cependant, un effort de reconnaissance a été entrepris dans la reconnaissance des langues minoritaires.

- *L'enseignement des langues minoritaires.*

La question de l'enseignement des langues minoritaires est primordiale car la première cause de mortalité des langues est la rupture de la transmission, c'est-à-dire lorsque les parents cessent de parler leur propre langue à leurs enfants. Selon un rapport de l'OCDE, (organisation de coopération et de développements économiques) seulement 1% des élèves de 15 ans en France déclarent parler une autre langue non officielle de France chez eux¹.

L'historique des lois concernant l'enseignement des langues régionales commence en 1951 avec la *loi Deixonne* (Loi n°51-48 du 11 janvier 1951 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux). Celle-ci reconnaît l'existence des langues régionales : occitan, breton, basque, catalan et permet un enseignement facultatif des langues régionales dans le public, du primaire à l'université (Alen Garabato 2006: 266). C'est ensuite dans les années 1980 que le dossier de l'enseignement des langues minoritaires est rouvert avec les *circulaires Savary* (circulaires des 21 juin 1982 et 30 décembre 1983). Les langues régionales obtiennent alors le statut de matière spécifique. Celle de 1982 prévoit la possibilité d'ouvrir des « classes expérimentales bilingues. »

Cependant cet enseignement est toujours basé sur le volontariat, et des enseignants, et des élèves et parents, et n'est donc pas une réalité. Enfin, en 2001, on assiste à une intensification de la publication de textes réglementant l'enseignement des langues régionales : le décret 2001-733 prévoit la création d'un conseil consultatif académique des langues régionales (Alen Garabato 2006: 267).

La situation des langues régionales à l'école semble aujourd'hui et depuis peu s'améliorer. Certaines langues bénéficient d'un enseignement scolaire qui attire de plus en plus d'élèves (primaire et secondaire) et même parfois depuis peu d'un CAPES. C'est le cas depuis 1985 de l'occitan langue d'Oc, du breton, du basque, du catalan et du corse (Abalain

¹ Eurydice (2005), année scolaire 1999-2000. OCDE, base de données PISA 2000.

2007: 103). Ces diplômes sont toutefois bivalents (ils ne peuvent être passés qu'en complément d'un autre diplôme). Il semblerait que la Charte de 1992 ait tout de même eu des effets positifs notoires, car les écoles « associatives » privées subventionnées par l'Etat, bénéficiant d'un statut depuis 1994 voient leurs effectifs s'accroître depuis quelques années.

1.1.3. Politiques linguistiques en France et en Italie.

La situation de politique linguistique est bien différente de part et d'autre des Alpes en ce qui concerne le traitement des langues régionales et minoritaires vis-à-vis des langues standard : français et italien (toscan). Ceci est important car, notre sujet d'étude se situant depuis deux siècles en Italie, l'historique des politiques linguistiques comparées de France et d'Italie explique en quoi l'on trouve des locuteurs plus jeunes de l'autre côté de la frontière, alors qu'en France on ne trouve que des locuteurs très âgés.

En effet, la France a adopté très tôt une stratégie de centralisme qui date du XVII^{ème} siècle avec l'Edit de Villers-Cotterêts, et qui fut ensuite renforcé par la politique linguistique de la révolution française et enfin, par la scolarité obligatoire en français sous la III^{ème} république. Tout cela a abouti à la répression des patois et à l'installation du français standard avec la première guerre mondiale. En Italie, l'italien standard (toscan) ne s'est développé qu'au XIX^{ème} siècle et ne s'est installé qu'à partir des années cinquante.

Le point commun entre les langues régionales de France et d'Italie est la résistance et l'opposition prononcée à la standardisation linguistique. Cependant, celle-ci a bien eu lieu. Et il est intéressant de constater que la rupture de la transmission de ces langues régionales coïncide avec l'installation des langues standard : années 1920 pour la France, 1950-1960 pour l'Italie. Les dialectes en Italie jouissent d'un prestige beaucoup plus grand que les dialectes en France :

« Le concept de dialecte en Italie renvoie à une réalité linguistique qui n'est pas comparable à celle du français. Car il s'agit dans les dialectes italiens de variantes d'usage relativement autonomes qui étaient employées il y a encore vingt ans par la majorité de la population italienne (82%) comme langue maternelle. » (Rindler Schjerve 1984: 93)

Cette situation fait donc de l'occitan vivaro-alpin un sujet d'étude intéressant car situé à la périphérie de l'Occitanie, en Italie, où la rupture de la transmission a eu lieu plus tard qu'en France, où se trouvaient la majorité des locuteurs de l'occitan.

1.1.4. L'occitan vivaro-alpin, une langue peu décrite.

Côté français, l'étude des parlers vivaro-alpins « est en train de quitter le domaine de la linguistique de terrain pour entrer dans celui de l'archéologie linguistique » (Sibille 2004: 191), car la rupture de la transmission s'y est effectuée dans les années 1920, et les sources sont plus anciennes. Concernant la partie italienne, nous disposons de plusieurs sources récentes : grammaires, dictionnaires, lexiques, ainsi que de quelques textes littéraires. En revanche, il n'existe à notre connaissance aucun corpus de langue orale d'occitan vivaro-alpin du Haut Cluson. Des travaux ont été menés par des linguistes et universitaires italiens, notamment concernant le Val Germanasca, très proche du Val Cluson, comme le montre le découpage de la carte 1.4 (p. 11). En effet, ce découpage met en évidence quatorze vallées, la vallée numéro 2 étant divisée en 2 (Val Cluson) et 2b (Val Germanasca). Les professeurs Arturo Genre et Teofilo Pons (Université de Turin) ont produit un dictionnaire de la langue en 1973, enrichi en 2003 d'une grammaire : *Prontuario morfologico del dialetto occitano della Val Germanasca*. Concernant le Val Cluson, nous disposons de monographies sur Pragela, en Moyen Cluson : celle d'Andrea Vignetta (1981) : *Patua'. Grammatica del dialetto provenzale-alpino della medio-alta Val Chisone*, ainsi qu'une monographie de l'association culturelle : *La Vallado* (2003) : *Prontuario morfologico della parlata occitano provenzale alpina di pragelato*. Rien cependant ne semble avoir été écrit concernant la commune d'Usseaux et le Haut Cluson.

Nous avons abordé les principales raisons qui font de l'étude de l'occitan vivaro-alpin une urgence linguistique. Si la rupture de la transmission côté italien a eu lieu plus tard qu'en France, dans les années 1960, les locuteurs sont aujourd'hui tous âgés de plus de 45 ans et originaires de communes rurales et isolées. Et si l'on connaît une augmentation importante du nombre d'enfants apprenant une langue minoritaire, quasiment aucun d'entre eux ne deviendra un locuteur actif de cette langue.

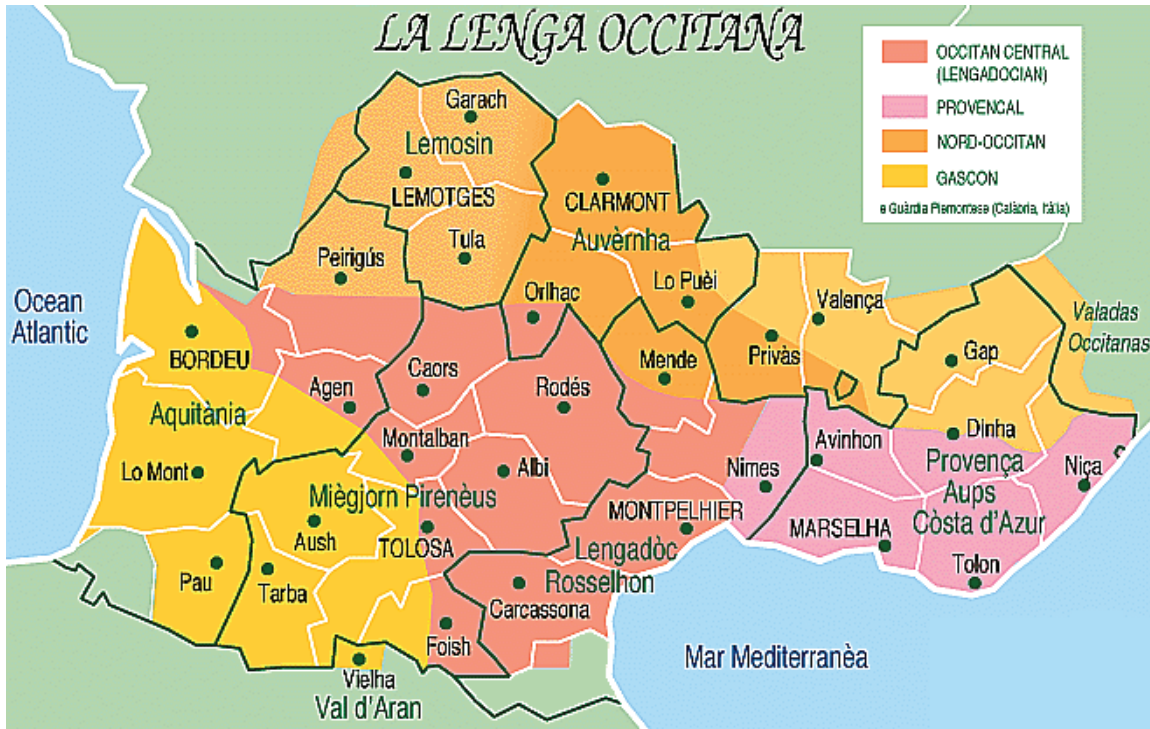
1.2. L'Occitan en France et en Europe, son évolution.

1.2.1. Définition de l'Occitanie et histoire de la langue occitane.

- Définition des limites géographiques.

L'Occitan est une langue gallo-romane méridionale, directement issue du latin. Elle est parlée sur plus d'un tiers du continent français, et dans 14 vallées alpines italiennes. On appelle souvent ce domaine Occitanie. Le domaine occitan se divise en plusieurs sous-domaines que l'on nommera « dialectes occitans »: l'occitan gascon, le languedocien ou occitan central (parfois considéré comme occitan standard), le provençal, le limousin et l'auvergnat (*cf.* carte 1.3 p. 11). Mais ces divisions et subdivisions dialectales sont controversées et l'on peut trouver des arguments orientés vers différentes thèses que nous verrons plus en détail.

Bec (1963: 10) situe avec précision les limites géographiques de l'Occitanie. Selon lui la limite oc/oïl n'a pas beaucoup varié depuis le Moyen-âge. On pourrait résumer ces données géographiques très succinctement en fixant une ligne approximative partant du confluent de la Garonne et de la Dordogne, suivant le cours de la Gironde puis formant une enclave vers le nord qui redescend jusqu'à Chateldon, qui forme la pointe de la seconde enclave francoprovençale. Cette ligne sépare alors l'occitan, non plus de la langue d'oïl, mais du francoprovençal. Elle descend ensuite vers le sud et coupe le Rhône au dessus de Valence, passe au-dessous de Grenoble et rejoint l'Italie où elle suit la frontière politique un peu plus à l'est, jusqu'à la Méditerranée. La limite sud de l'Occitanie suit la côte méditerranéenne, ainsi qu'à l'ouest la frontière politique avec l'Espagne (les Pyrénées), à l'exception des domaines basque (à l'extrême sud ouest) et catalan (plus à l'est des Pyrénées). Pierre Bec nous rappelle que les limites de ces domaines sont très imprécises. Le catalan notamment est très proche de l'occitan, et donc difficile à distinguer. Quant au basque, il ne suit que sur une faible partie des limites naturelles. Il va de soi que, quoi qu'il en soit, aucune de ces limitations ne saurait être prise comme l'indication d'une frontière nette, car concernant les dialectes et les langues en général, il serait inutile de vouloir prétendre à une délimitation précise et raisonnée. L'indice principal sur lequel est basée cette délimitation est l'intercompréhension.



Carte 1.3. : Occitanie et grands sous-domaines occitans. (source : servici de la lenga occitana)



Carte 1.4. : Les vallées italiennes occitanes. (source : Chambrà d'Oc.)

- Histoire de la langue occitane.

Il semblerait que ce soit la structure géographique du sud de la France et les montagnes qui aient favorisé la fixation des populations dans ce domaine géographique. Deux théories s'opposent cependant quant à l'influence des populations et ethnies d'un point de vue historique et linguistique. (Bec 1963:18-19)

De nombreuses ethnies se sont installées dans le sud de l'actuel territoire français après le néolithique, comme les Ligures (-2000), les Ibères (-500), et les Gaulois (Vème siècle avant notre ère). Et c'est en -50 que les romains apportèrent en France le latin vulgaire. Concernant la division langue d'oïl/langue d'oc, les avis divergent cependant quant au rôle des substrats (c'est-à-dire, des langues parlées avant la romanisation) ou des superstrats (langues parlées après la romanisation, c'est-à-dire essentiellement l'influence germanique). Pour Auguste Brun, il s'agit de la première solution. Pour lui tout se joue à la Préhistoire. La limite entre parler d'oc et parler d'oïl dépendrait de conditions préhistoriques de peuplement. Pour lui :

« Les occupants du Midi ont des attaches plus anciennes avec le sol que les occupants de Nord. La carte du peuplement méridional est fixée dès l'âge du bronze...Il n'en est pas de même au Nord, où la carte néolithique a subi des remaniements du fait des Gaulois. » (Bec 1963: 18)²

Pour le linguiste suisse Walther von Wartburg, c'est l'invasion germanique des Francs dans le Nord et des Burgondes dans l'actuel domaine francoprovençal qui aurait créé cette scission au sein du gallo-roman qui pour lui était sensiblement le même dans toute la Gaule auparavant³. Selon Bec, il faut tenir compte à la fois de l'influence des substrats et des superstrats, car il semble évident que les deux thèses exposées précédemment semblent tout à fait fondées.

- L'âge d'or de l'Occitan : le Moyen-âge et le XIXème siècle.

Si aujourd'hui la langue occitane est vue comme une langue « paysanne », à tradition orale essentiellement pour les derniers locuteurs, elle connut au Moyen-âge un rayonnement culturel et littéraire important, et fut autrefois la langue des poètes et de l'amour. Les troubadours ont d'ailleurs laissé un très grand nombre d'écrits littéraires en langue occitane.

² Tiré de BRUN, A. (1924) Essai historique sur l'introduction du français dans les provinces du midi de la France. Paris, Champion.

³ Bec (1963: 18)

A l'époque où l'on associait encore le Moyen-âge à une période obscure, le Moyen-âge occitan fait figure de « renaissance avant l'heure », véhicule une image romantique et éclairée. Car les troubadours, c'est avant tout *l'amour courtois*, genre florissant aux XIème et XIIème siècles. Un amour raffiné, mais pas forcément pudique. Les troubadours sont alors les poètes de l'amour courtois, s'exprimant en langue occitane.

Cette vision d'un Moyen-âge occitan éclairé résumerait en quelque sorte la vision « parisienne » du Moyen-âge occitan.

« L'homme instruit sait maintenant qu'il existait au XIIème siècle une littérature prestigieuse qui s'exprimait en langue d'oc (...) Le fait que la langue des troubadours soit une langue *écrite* et non un idiome informe et sans grâce ne peut qu'amener à la reconnaissance d'une civilisation du Midi dépassant de loin le cadre d'une simple province. (...) le souvenir des troubadours (...) prépare donc le public parisien à leur prêter l'attention que méritent les héritiers d'une littérature glorieuse. » (Martel 1982: 50)

Un engouement naîtra à la fin du XVIIIème siècle, début du XIXème pour les troubadours occitans, et de nombreuses anthologies naîtront (Millot, Rochemont etc.). C'est là une des rares périodes de valorisation de la langue occitane, souvent apparentée à la naissance des nationalismes. Dans les années 1840, la langue occitane va connaître une période faste ; les écrivains se multiplient, valorisés par ces collections de textes rassemblés quelques années auparavant.

Apparaît alors un auteur que l'on ne peut ne pas citer : Frédéric Mistral (1830-1914), qui s'est d'ailleurs beaucoup intéressé au Moyen-âge occitan. Et si celui-ci n'est pas un historien, mais un poète, il contribuera nettement à la valorisation de la langue occitane, puisqu'il obtiendra le prix Nobel de littérature en 1904 pour son œuvre en langue d'oc.

Cependant, en parallèle, et dès le milieu du XIXème siècle, ce discours prendra une toute autre tournure. Certains écrivains catholiques ou protestants, tentant de démontrer le danger de l'hérésie cathare, tentent de déprécier la société qui avait abrité les Albigeois⁴ en ne mettant en avant que la frivolité et le pittoresque de cette époque.

« [...] comme les cigales, les méridionaux ont trop chanté, ils n'ont pas vu venir l'orage. En d'autres termes, ils ont quelque peu mérité, par leur insouciance, la rude leçon que leur infligent

⁴ La croisade contre les Albigeois (1208-1249) est une croisade proclamée par l'Église catholique contre l'hérésie, principalement le catharisme. C'est surtout dans le Languedoc que le catharisme est implanté. La critique de la culture des troubadours permet donc aux catholiques de justifier la croisade.

les hommes du Nord. Il ne leur reste plus qu'à mourir. » (Martel 1982 :63)

C'est cette vision frivole qui prévaudra. Si les troubadours ont contribué à l'avènement culturel de la langue occitane, ils ont aussi contribué à lui donner une image que certains ont utilisée pour lui donner une dimension peu sérieuse, mais que d'autres choisiront de brandir comme un étendard, témoignage de la gaîté et de la légèreté méridionales.

1.2.2. Définition de l'Occitan vivaro-alpin et présentation de la zone d'étude.

Passons maintenant au sous-domaine occitan qui nous occupe : le nord-occitan, et plus particulièrement l'occitan vivaro-alpin (en orange plus clair sur la carte 1.3. p. 11). Celui-ci englobe comme nous pouvons le voir sur la carte les villes de Valence et Gap en France, ainsi que la totalité des Alpes occitanes italiennes. Cette zone offre un grand intérêt linguistique du fait de son histoire et de sa position géographique, que nous allons tenter d'exposer ici. Si elle est aujourd'hui italienne, partie intégrante du Piémont, cela n'a pas toujours été le cas. Jusqu'en 1717, cette région faisait partie du Dauphiné français. La configuration actuelle du Piémont, tant géopolitique qu'administrative, est le résultat d'un long processus.

- *Histoire du Piémont et des langues parlées dans la région piémontaise.*

Notre zone d'étude se trouve dans l'actuelle région italienne du Piémont, et plus particulièrement dans la province de Turin, non loin de Pignerol. Nous allons retracer brièvement l'histoire de cette région et les nombreuses cultures l'ayant dominée car cela a eu des influences linguistiques et toponymiques qui peuvent expliquer la situation de contact langagier que connaît aujourd'hui cette région.

La configuration du Piémont actuel s'est achevée à l'époque moderne. Giovanni Molino, dans son *Propinomio istorico, geografico e poetico*⁵ paru à Venise en 1694 définissait ainsi le Piémont : « région qui a pris nom dernièrement, à cause de son emplacement au pieds des Monts qui séparent l'Italie de la France. » L'histoire du Piémont est avant tout l'histoire de ses routes, passages stratégiques pour relier la partie méditerranéenne à celle plus centrale de l'Europe, ce qui en a fait un carrefour de rencontres. La complexité de son histoire linguistique en est à la fois le témoin et la conséquence : Piémontais, parlars d'oc et d'oïl, et même certains parlars allemands. On le voit bien sur la

⁵ Cité par RATTI, G. (1994: 2)

carte 1.3. (p. 11), les vallées occitanes alpines piémontaises sont cernées au nord par le francoprovençal, à l'est par le Piémontais, et sont limitrophes de la Suisse et de la France, ce qui distingue cette région de toutes les autres régions italiennes. Cette région se caractérise par un relief particulier, réparti également entre montagnes, collines et plaines.

Dès la préhistoire (plusieurs millénaires avant notre ère), l'actuel Piémont est une région plurielle. Elle fait déjà cohabiter des franco-alpins à l'ouest, insubriens⁶ et celtiques à l'est, et ligures⁷ et provençaux dans le midi. C'est à partir de l'invasion gauloise au IV^e siècle avant notre ère que l'on atteint une certaine unité entre ces divers peuples. Mais c'est surtout l'avancée romaine, aux III^e et II^e siècles avant JC, associée à celle des celtes et des ligures, qui donnera sa base au système urbain piémontais (Ratti 1994: 5). A la décadence romaine amorcée au III^e siècle succédera la décadence piémontaise et en particulier de son réseau routier, aux V^e et VI^e siècles, alors que plusieurs peuples s'en disputaient le contrôle (Byzantins, Burgondes et Goths.) Ce sont les Longobards⁸ qui l'emporteront finalement, et qui reprendront l'entretien des routes. C'est cette occupation longobarde qui déplaça les populations vers les campagnes pour lutter contre les Francs⁹ :

« Les deux siècles de domination longobarde présentés généralement comme une période de guerre et de décadence civile correspondent en réalité à un moment d'abandon des villes en faveur des campagnes. On installa les habitations sur les collines faciles à défendre (...) » (Ratti 1994: 7)

Malgré cela, les longobards cédèrent à l'invasion des Francs au VIII^e siècle. Charlemagne, appelé en renfort par le pape Adrien envahit l'Italie en 773 et soumet aux Francs ce mélange de groupes ethniques qui avaient tour à tour dominé la région piémontaise.

De nouvelles incursions suivront au X^e siècle, cette fois des Sarrasins, dont l'influence se retrouve notamment dans la toponymie. Le XI^e siècle connaît un accroissement démographique considérable, grâce auquel sont nées les communes piémontaises. Et c'est au XII^e siècle qu'apparaît la maison de Savoie. Deux siècles d'alliances vont se succéder, et de nombreux remaniements vont en découler. A la fin du XIII^e siècle, suite à de nombreuses guerres, mariages et héritages, les Savoie et les Visconti assument le contrôle direct de la région piémontaise.

⁶ Insubres ou insubriens : peuples celtes

⁷ Ligures : peuple protohistorique d'Europe méridionale, à tradition orale.

⁸ Longobards ou lombards : peuples germaniques

⁹ Francs : autres peuples germaniques.

On ne saurait trop souligner l'importance des routes et de la circulation dans le piémont médiéval d'un point de vue linguistique. Car les routes sont la condition des déplacements des populations, emportant avec eux leurs cultures et leurs langues. Dès le milieu du XIV^{ème} siècle, la route du Montgenèvre (partant de Briançon et aboutissant en Val de Suse) connaît une très forte fréquentation et communique directement avec la Provence. Elle devient même la route préférée des prélats et fonctionnaires pontificaux.

A la fin du Moyen-âge les conflits régionaux s'europanisent et l'Italie se marginalise. L'histoire du Piémont est intimement liée à celle de la Savoie. Au XVI^{ème} siècle, la maison de Savoie, divisée par des conflits internes et par la difficulté à gérer un royaume « deçà et delà les Alpes », reste neutre pour préserver sa dynastie. Mais les conflits rongent la région piémontaise, qui devient le théâtre de luttes de toutes sortes, ajoutés à une crise sociale et économique, ainsi qu'à de nombreuses maladies : peste endémique, syphilis, etc. Sans oublier le schisme religieux des Vaudois des vallées du Pelis et du Chisone, qui, après avoir adhéré à la Réforme protestante, font du « Grand Dauphiné » le centre de guerres de religion françaises et italiennes.

Celui qui va profondément bouleverser la région, c'est Emmanuel-Philibert de Savoie, qui n'avait pourtant reçu en héritage que des titres sans territoire. Grâce à l'appui de Charles-Quint et de Philippe II il put reconquérir certains de ces droits ancestraux. Une fois sa fortune restaurée, il déplaça la capitale de Chambéry à Turin et créa huit provinces dont celle de Turin. Son successeur, Charles-Emmanuel 1^{er} entreprit quant à lui de réduire l'influence des Français en Piémont.

Le XVII^{ème} siècle connut quant à lui les plus grandes épidémies. La peste bubonique de 1630 fit un grand nombre de morts.

« [Dans] la région de Pignerol, l'épidémie fut telle – plus de mille morts de 1630 à 1632 – que Louis XIII aurait décidé la destruction de la ville (...) dans le Val Pellice, dix mille Vaudois seraient morts. Pour aider les trois seuls pasteurs survivants, on dut faire appel à des pasteurs réformés français ou genevois, ce qui aurait accentué à la fois la francophonie de la communauté et l'observance calviniste. » (Ratti 1994: 25)

A la fin du XVII^{ème} siècle, la situation des Savoie ne cesse de s'aggraver. La France occupe déjà le Duché de Savoie, et Pignerol leur a été livrée par un accord secret. L'état français se resserre. Victor Amédée II, qui succède à Charles-Emmanuel, épouse en 1684

Anne d'Orléans, nièce de Louis XIV. En 1713 est signé le Traité d'Utrecht. Oulx, Pragela et Château Dauphin sont alors cédés au royaume de Piémont-Savoie. Suite à des alliances et à de nombreux changements de camp, Victor-Amédée manque de perdre la totalité de son territoire, puis finit par l'agrandir, en récupérant la partie orientale à l'Espagne (Traité de Rastadt en 1714). Les deux familles – Savoie et Habsbourg – dominant alors la région.

Il faut aussi préciser que la région piémontaise a de tout temps été isolée des centres culturels. La renaissance italienne ne l'atteint pas, et le Piémont est absent du débat européen des Lumières. Cela est notamment dû à la dispersion volontaire ou forcée des intellectuels marquants par Charles-Emmanuel II, successeur de Victor-Amédée. Mais le royaume est ruiné par les coûts de la défense, et en 1796, l'armée de Napoléon Bonaparte marche en Piémont. Une décennie d'administration française qui eut de lourdes conséquences au niveau linguistique.

« Les rejetons de la bourgeoisie et de la noblesse piémontaise, incités à fréquenter la société et les grandes écoles parisiennes, s'exprimaient généralement mieux en français qu'en italien. Le bilinguisme était d'ailleurs courant, tant dans les bulletins des départements que dans les actes des administrations locales, assimilation facilitée encore par le fait que les patois piémontais présentaient plus d'affinités avec le français qu'avec l'italien, ce qui justifie la définition du Piémont donnée alors par Vittorio Alfieri d'un « pays amphibie », en équilibre entre l'Italie et la France, pas seulement ni tellement sur le plan géographique. » (Ratti 1994: 38)

La période française a laissé une certaine lassitude, et lorsque Victor-Emmanuel revient de son exil en Sardaigne, il est plutôt bien accueilli par ses anciens sujets. Le Congrès de Vienne lui restitue ses anciens états, dont le Piémont, faisant des Savoie l'unique dynastie italienne diplomatiquement et militairement autonome, mais réveilla aussi les antagonismes entre les Habsbourgs et les Savoie. Des conflits internes conduisirent à la Révolution Piémontaise de 1821, un mouvement destiné à orienter la monarchie piémontaise vers un régime constitutionnel. Le *Statuto* de mars 1848 constitua alors un compromis, modernisant la monarchie en l'ouvrant aux relations avec les autres états italiens.

Après l'unité nationale, le Piémont restera italien, mais perdra Nice et la Savoie au profit de la France, ainsi que sa prééminence politique, lors du transfert de la capitale à Florence en 1865, puis à Rome en 1870. Elle deviendra alors la province frontière que l'on connaît aujourd'hui.

C'est donc le Traité d'Utrecht qui est déterminant dans notre cas. La commune d'Usseaux aurait donc été française jusqu'en 1713, partie intégrante du Dauphiné, divisée en plusieurs circonscriptions (des « escartons ») puis de nouveau après la conquête napoléonienne au début du XIX^{ème} siècle, et italienne après 1713, les circonscriptions d'Oulx, Pragela et château Dauphin ayant été cédés au Royaume de Piémont-Savoie. Tout cela nous montre à quel point la frontière entre la France et l'Italie est changeante et instable au cours de l'histoire sans oublier les différents peuples ou royaumes qui ont revendiqué la région piémontaise. D'un point de vue linguistique, on comprend alors la coexistence de plusieurs langues, et notamment du français et de l'italien, dans des communes comme Usseaux, située à seulement une trentaine de kilomètres tout au plus de l'actuelle frontière entre l'Italie et la France.

- La commune d'Usseaux.

La commune d'Usseaux, qui constitue notre zone d'étude, se situe aujourd'hui dans la Province de Turin, et dans l'ancien « escarton » de Pragela. Comme nous l'avons dit plus haut, elle est située tout près de la frontière entre la France et l'Italie, à une cinquantaine de kilomètres de Briançon, et à 78 kilomètres de Turin. La commune est composée de cinq bourgades : Usseaux, le Laux, Balboutet, Pourrières et Fraisse. Elle se situe à une altitude moyenne de 1 416 mètres - ce qui la classe dans la catégorie des communes de moyenne montagne¹⁰ - pour une superficie de 38,32 km², et pour une densité moyenne de cinq habitants au km². En effet, il y aurait moins de 200 habitants vivant sur la commune en pleine saison, une centaine seulement à l'année.¹¹ La région connaît aujourd'hui un certain essor touristique, ce qui signifie que sur les 200 habitants saisonniers, la grande majorité est composée d'italiens venant des alentours, et principalement des villes de Pignerol et de Turin (l'actuel maire de la commune vient lui-même de Turin), et quelques uns dont ceux qui y sont nés, puis qui en sont partis, mais qui y vivent cependant à la saison estivale. La plupart d'entre eux parlent donc beaucoup l'italien - les villages de moyenne montagne comme Usseaux étant petit à petit vidés d'une population à l'année, et les maisons transformées en résidences secondaires pour de nombreux turinois - mais aussi le français par les attaches familiales

¹⁰ Moyenne montagne, par opposition à haute montagne, désigne une région présentant un caractère montagnoux (pente, relief, climat) mais offrant des conditions relativement propices au développement de la végétation et pouvant être habitée et exploitée. Une région est dite de « moyenne montagne » entre 1000 et 2000 mètres d'altitude.

¹¹ Chiffres du site de la commune : <http://www.comune.usseaux.to.it/>

d'expatriés français et par la présence de nombreux touristes. En effet, la région présente de nombreux attraits touristiques, tels que des stations de ski, des domaines de randonnée ou d'escalade, etc. Les habitants de ces villages pittoresques se sont donc reconvertis dans la location de maisons ou d'appartement, et autres commerces (cafés, fabrication et vente d'objets artisanaux, etc.) Comme nous l'avons déjà vu, le français était déjà parlé dans le Piémont à la fin du XVIIIème siècle, et était enseigné à l'école – contrairement à l'occitan – notamment par des prêtres français. Cependant, la compétence en français des natifs d'Usseaux se limite essentiellement à l'oral.

Au niveau linguistique, on a donc peu de locuteurs natifs d'occitan vivaro-alpin, mais il en reste cependant plusieurs, et la langue occitane se parle encore au sein de quelques familles.

1.2.3. Une langue en danger.

On dispose de plusieurs bases de référence dont l'utilisation et la fiabilité sont souvent remises en cause : le *livre rouge* de l'Unesco et l'*Ethnologue*. Souvent l'origine des données reste floue ainsi que les techniques et méthodes utilisées. Nous avons reproduit l'essentiel des informations rassemblées par ces bases dans le tableau 1.1. (page suivante).

	Nom de la langue	Statut de la langue	Population de locuteurs	Localisation
Red Book of endangered languages (UNESCO : 1983)	PROVENCAL	EN DANGER	250 000 (Italie) 100 000 (Italie)	“France: the historical province of Provence as well as south of Dauphiné and the Nîmes region in Languedoc. Italy: upper valleys of Piedmont (Val Mairo, Val Varacho, Val d’Esturo, Entraigas, Limoun, Vinai, Pignerol, Sestriero)”
Ethnologue (SIL : 1990)	PROVENCAL (dialecte : transalpin)	EN DANGER	100 000 (Italie)	“Upper valleys of the Italian Piedmont (Val Mairo, Val Varacho, Val d’Esturo, Entraigas, Limoun, Vinai, Pignerol, Sestriero), Guardia Piemontese in Calabria.”
Atlas des langues en danger (UNESCO : 2009)	PROVENCAL ALPIN (noms alternatifs : occitan alpin, vivaro-alpin, gavot)	EN DANGER SEVEREMENT EN DANGER (France)	200 000 (France et Italie)	« The upper valleys of Piedmont (Val Mairo, Val Varacho, Val d’Esturo, Entraigas, Limoun, Vinai, Pignerol, Sestriero), Italy; the departments of Ardèche (except the north and the western border areas), Drôme (except the north), Hautes-Alpes, the northern parts of Alpes de Haute-Provence, and the southernmost parts of Isère, France”

Tableau 1.1. Tableau récapitulatif du classement de l'occitan alpin en tant que langue en danger.

- *The Red Book of endangered languages.*

La langue occitane est classée parmi les langues en danger, voire sévèrement en danger par le *livre rouge de l'UNESCO*. Le *livre rouge* (ou Red Book of Endangered Languages) est né en 1983 et recense les langues en danger d'Europe et d'Asie. Pour l'Europe, la langue d'oc est recensée selon ses différentes variantes : « languedocien », « gascon », « provençal » « auvergnat » et « limousin » apparaissent. Il est difficile de trouver l'occitan vivaro-alpin dans cette distinction, car il n'apparaît pas non plus individuellement. Il est classé dans la catégorie : « provençal » :

Le « provençal » est donc classé comme « en danger » - ou l'était il y a 30 ans – tout comme le « gascon », la troisième catégorie sur six (de la catégorie de langues la moins menacée vers la plus menacée):

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Not endangered languages: English, French, Italian...2. Potentially endangered languages: Corsican, Piemontese3. Endangered languages: Provençal, Gascon4. Seriously endangered languages: Breton, Languedocien, Auvergnat, Limousin5. Nearly extinct languages:6. Extinct languages: Cornish |
|---|

Tableau 1.2. Catégorisation pour les langues en danger.(UNESCO)

En revanche le “languedocien”, et le “limousin” sont classés comme « sévèrement en danger ».

Selon Salminen, les critères pertinents sont le fait que très peu de jeunes parlent la langue, et que pratiquement aucun d'entre eux ne devient un locuteur actif, en tout cas en France. Selon lui, la langue serait encore largement parlée en Italie (1990). Certains critères semblent manquants. Enfin, il évalue le nombre total de locuteur à 100 000 en Italie, et 250 000 en France. Quant au degré de compétence, les locuteurs mélangent tous des éléments de français ou d'italien à l'occitan.

Il est difficile d'évaluer le nombre total de locuteurs de l'occitan en général, et plus particulièrement en occitan vivaro-alpin, le *livre rouge* ne donnant pas des chiffres précis pour tous les sous-domaines occitans, et ne distinguant pas le provençal de l'occitan vivaro-alpin.

- *L'Ethnologue*.

Pour l'Ethnologue¹², le constat est à peu près le même, on distingue les mêmes sous-domaines que le *livre rouge*, et l'occitan vivaro-alpin est répertorié dans la catégorie « provençal », avec toutefois une dénomination distincte : « transalpin ». Les chiffres sont les mêmes : 354 500 locuteurs en tout, répartis sur plusieurs états : France (250 000), Italie (100 000), et Monaco (4 500).

Ce qui semble étonnant, c'est la catégorie concernant l'usage de la langue, qui soutient que celui-ci existe à tout âge, ce qui est contraire à ce que nous avons pu observer sur le terrain. Nous avons pu constater l'existence de nombreux locuteurs passifs¹³, mais d'aucun jeune ne parlant réellement la langue. Il semblerait donc que les données n'aient pas été actualisées, et qu'elles datent de l'étude de Blanchet, en 1990.

- *L'Atlas des langues en danger de l'UNESCO (2009)*

L'UNESCO propose une seconde base plus récente, mise à jour et nouvellement publiée en 2009 et dans laquelle on remarque de nombreux changements par rapport au *livre rouge*. Il porte encore la dénomination de provençal alpin, mais se distingue cette fois du provençal. La dénomination d'occitan vivaro-alpin est ici reconnue :

Il est toujours ici classé comme « en danger » en Italie, « sévèrement en danger » en France. Et la localisation proposée ici exclut bien une grande partie de la Provence, pour n'en retenir que le nord. On s'éloigne beaucoup ici de la définition de « provençal » donné par le *livre rouge*.

Nous avons donc vu que l'Occitanie constitue un vaste territoire, sur lequel est encore parlée une langue qui fut florissante, en particulier au Moyen-âge, mais qui se trouve aujourd'hui en situation de danger, n'étant plus parlée que par des personnes âgées. A la périphérie de ce territoire se trouvent les vallées occitanes italiennes, dans une situation géographique et linguistique complexe due à leur histoire. Nous allons donc étudier plus particulièrement le parler d'Usseaux, dont nous avons déjà décrit les caractéristiques

¹² Référence encyclopédique répertoriant les langues vivantes connues du monde, créé par le SIL (Summer Institute of Linguistics), disponible en ligne : http://www.ethnologue.com/site_search.asp

¹³ Locuteur passif : locuteur comprenant la langue mais ne la parlant pas.

géographiques et démographiques, et dont nous allons maintenant décrire les caractéristiques linguistiques.

1.3. Conclusion.

Dans cette première partie, nous avons présenté la zone d'étude. Nous avons vu qu'il est important de documenter les langues en danger, notamment dans les communautés rurales et isolées, et nous avons démontré en quoi le choix du parler d'Usseaux est à propos. L'intérêt principal de l'étude du parler d'une commune occitane italienne réside dans le fait que, de par des politiques linguistiques opposées par rapport à la France, l'Italie offre des conditions propices à une étude linguistique car on y trouve des locuteurs occitans plus jeunes qu'en France, et que la langue y est encore parlée. Le choix de la commune d'Usseaux en particulier offre des perspectives intéressantes car, d'une part, son parler n'a jamais à notre connaissance été étudié en particulier, et que, d'autre part, il est réputé plus conservateur. Nous allons maintenant voir quelle approche a été choisie dans cette étude et quelle méthodologie a été appliquée.

Références.

- Alen Garabato, C. (2006). Enseigner l'occitan/ En occitan aujourd'hui, un parcours du combattant... *Revue de Didactologie des Langues-Cultures et de Lexicologie*. 2006/3 – n°143. 265-280.
- Associazione Culturale La Valaddo (2003). *Prontuario morfologico della parlata occitano provenzale alpina di Pragelato*. Alzani Editore.
- Bec, P. (1963). *La Langue occitane*. Que sais-je ? Presses Universitaires de France, Paris.
- Bowerman, M. & Pederson, E. (2003). *Cross-Linguistic Perspectives on Topological Spatial Relationships*. Eugene: University of Oregon, and Nijmegen: Max Planck Institute for Psycholinguistics.
- Cerquiglioni, B. (1999). *Les Langues de la France*. Rapport au Ministre de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie, et à la Ministre de la Culture et de la Communication.
- Conseil de l'Europe (1992). *Charte européenne pour les langues régionales et minoritaires*. Strasbourg 5.XI. Disponible en ligne et consulté en mars 2009 : <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/148.htm>
- Conseil de l'Europe (1995). *Convention cadre pour les minorités nationales*. Strasbourg. Disponible en ligne et consulté en mars 2009 : <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/157.htm>
- Delais-Roussarie, E. (2003). *Corpus et variation en phonologie du français. Méthode et analyse*. Presses universitaires du Mirail.
- Kopecka, A. (2004). Quelques outils d'aide à la transcription et à l'annotation de données audio pour constituer des corpus oraux. In *Etude Typologique de l'expression de l'espace : localisation et déplacement en français et en polonais*. Thèse doctorale Sciences du Langage Lyon 2. Sous la direction de Colette Grinevald. 127-157.
- Krier, F. (1985) *La Zone frontière du Francoprovençal et de l'alémanique dans le Valois*. Tome 1, Helmut Buske Verlag Hamburg.
- Labov, W. (1972). *Sociolinguistic Patterns*. Philadelphia, PA: University of Pennsylvania Press.
- Levinson, S.C., Wilkins, D.P. (2006). The background to the study of the language of space. In S.C. Levinson & D.P. Wilkins (eds.) *Grammars of Space: Explorations in Cognitive Diversity*. Cambridge University Press. 1-23.
- Levinson, S.C., Meira, S. (2003). 'Natural concepts' in the spatial topological domain –

- adpositional meanings in crosslinguistic perspective: an exercise in semantic typology. In *Language*, volume 79 (3). 485-516.
- Martel, P. (1982). Les historiens du début du XIXème siècle et le Moyen Age occitan : Midi éclairé, Midi martyr ou Midi pittoresque. *Romantisme*, volume 12, n°35. 49-72.
- Nettle, D., Romaine S. (2003). *Ces Langues, ces voix qui s'effacent. Menaces sur les langues du monde*. Autrement, Frontières, Paris.
- Ratti, G. (1994). Histoire du Piémont in *l'Histoire en Savoie* n°115. Christian Sorel. Société Savoisiennne d'Histoire et d'Archéologie.
- Rindler Schjerve, R. (1984). Bilinguisme et langues régionales en France et en Italie. in *Sociolinguistique des Langues Romanes. Volume 5. Actes du XVIIème congrès international de linguistique et philologie romanes (Aix-en-Provence, 29 août – 3 septembre 1983)*. Université de Provence. 93-104.
- Salminen, T. (1999) *The Red Book on Endangered Languages : Europe*. Disponible en ligne et consulté en mars 2009: http://www.helsinki.fi/~tasalmin/europe_index.html
- Sibille, J. (2004). *La Passion de Saint André*. Thèse doctorale Sciences du Langage Lyon 2. Sous la direction de Jean-Baptiste Martin. Université Lumière Lyon 2.
- Sinclair, J. (2004). Developing Linguistic Corpora: a Guide to Good Practice (Chapter 1: Corpus and Text – Basic Principles. in *Literature, Languages and Linguistics*. Tuscan Word Centre.
- Skutnabb-Kangas, T. et al (2003). *Sharing a World of Difference. The Earth's Linguistic, Cultural and Biological Diversity*. UNESCO, World Wide Fund for Nature, Terralingua.
- Talmy, L. (à paraître). The fundamental system of spatial schemas in language. In *From Perception to Meaning: Image Schemas in Cognitive Linguistics*. Beate Ham. Mouton de Gruyter ed.
- Talmy, L. (1983). How language structures space. In H. Pick & L. Acredolo (eds.) *Spatial Orientation : Theory, research and application*, 225-282. New York, London, Plenum Press.
- Vandeloise, C. (1986). *L'Espace en français : sémantique des prépositions spatiales*. Paris : Ed. du seuil.
- Vignetta, A. (1981). *Patua'. Grammatica del dialetto provenzale-alpino della medio-alta Val Chisone*. Editrice Alzani-Pinerolo.
